Parcours

Durée. Ils ne peuvent pas dépasser vingt-quatre mois. Une durée au cours de laquelle les professionnels peuvent mesurer si ces parcours sont utiles pour trouver une insertion durable ou s'il convient de mettre en place un autre type de parcours en amont.

Bénéficiaires

Chiffres. En 2013, sur le bassin de Nevers, 161 personnes ont suivi un parcours à l'issue duquel une cinquantaine ont trouvé une solution, CDD, CDI ou formation. Depuis le début de cette année, 163 bénéficiaires ont déjà intégré le dispositif.

Pôle emploi

Agrément. Les parcours sont chapeautés par un agrément. Il s'agit d'un document de Pôle emploi qui justifie que la personne pouvant bénéficier de ce dispositif peut intégrer un poste d'Insertion par l'Activité Économique.

Les mardis de l'emploi

PÔLE EMPLOI Le prochain atelier collectif aura lieu lundi 15 décembre, à 9 h. Inscriptions auprès de Pôle emploi. **OFFRES** Deux sont disponibles. Une par Bourgogne Intérim dans la plomberie, l'autre par l'ANAR de mécanicien(ne) en confection. Contacter Pôle emploi, boulevard de la République, à Nevers.

L'insertion par l'économie

Publics en difficulté

L'insertion par l'activité économique existe depuis la fin des années 1990. Elle s'adresse à des publics en difficulté, professionnelle ou sociale, inscrits ou non à Pôle emploi. Elle se fait avec des entreprises conventionnées par l'Etat et le Conseil général.

Denis Chaumereuil

NIÈVRE. L'association Le Lien, à Langeron, est au nombre des structures conventionnées. PHOTO D'ARCHIVES

L'objectif de l'Insertion par l'Activité Économique est de mettre ou remettre les personnes en difficulté dans le monde du travail en leur faisant bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée. Depuis quelques années, Pôle emploi met l'accent sur ce dispositif, l'un des axes principaux étant de travailler et d'agir en proximité avec ses partenaires. « C'est en faire plus pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. » Ces contrats de travail sont exercés dans des structures conventionnées, qu'il s'agisse d'entreprises d'insertion, d'ateliers et chantiers d'insertion, des entreprises de travail temporaire d'insertion ou par le biais d'associations intermédiaires (*voir ci-contre*).

Ce dispositif existe depuis la fin des années 1990. Les publics concernés, en grande difficulté sociale ou professionnelle, sont orientés par des prescripteurs que sont Pôle emploi, la Mission Locale, Cap Emploi, le Pli et le Conseil général.

Sur la base du volontariat

Les publics qui intègrent ces parcours sont volontaires et bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel, en parallèle au contrat de travail. En amont, Pôle emploi, sous forme d'ateliers collectifs, réunit les intéressés pour leur expliquer le dispositif, leurs droits et devoirs, à quoi ils doivent s'attendre. C'est aussi leur faire mesurer que l'Insertion par l'Activité Économique peut être une véritable solution viable. Le contenu de ces ateliers est construit par l'ensemble des acteurs du dispositif, de Pôle emploi aux prescripteurs en passant par la DIRECCTE.

Les entreprises d'insertion bénéficient d'aides financières pour les postes et l'encadrement de ceux-ci. Cela permet, en parallèle au CDD ou mission d'intérim, un accompagnement social et professionnel, assuré par la structure d'accueil.

Au terme de ces parcours, les professionnels de l'insertion par l'activité économique enregistrent environ 30 % de sorties dites "positives", qu'il s'agisse d'un Contrat à Durée Déterminée, d'une formation ou d'un Contrat à Durée Indéterminée classique.

REPÈRES

Entreprises d'insertion. Elles produisent des biens et des services marchands. Les bénéficiaires sont les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les moins de 26 ans en grande difficulté.

ETTI. Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion. Les bénéficiaires sont les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les moins de 26 ans en grande difficulté.

ACI. Atelier et Chantier d'Insertion. Les bénéficiaires sont : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les moins de 26 ans en grande difficulté.

Association intermédiaire. Les bénéficiaires sont : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, les personnes reconnues handicapées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, ex-COTOREP), les moins de 26 ans en grande difficulté.

REPÈRES

Convention

Nevers. Neuf structures conventionnées. Pour les ateliers et les chantiers d'insertion, sur le secteur non marchand : Restos du Cœur, l'ANAR et l'ASEM, qui regroupe la Régie de Quartier et l'Épicerie Solidaire. Pour les entreprises d'insertion : l'ASEM (rénovation de bâtiments), Regain Eco-Plast, Le Lien (à Langeron), le SIAEP 58 qui intervient dans le bâtiment et le second œuvre, Id'ées Intérim, et Bourgogne Intérim. S'y ajoute Solidarité 58, association intermédiaire qui met des salariés à disposition pour de l'entretien, de la manutention ou des déménagements, par exemple.

« C'est une vraie renaissance professionnelle »

Salarié de l'entreprise de travail temporaire d'insertion Id'ées Intérim, Slimane Boundaoui est en mission d'intérim chez Eurosit depuis le 9 mai.

ESPOIR. Slimane Boundaoui n'attend qu'une chose : un CDI. PHOTO : L. BRÜGGER

À 42 ans, Slimane Boundaoui n'a jamais eu de Contrat à Durée Indéterminée. « J'ai toujours fait des missions d'intérim, longues, dans le bâtiment et l'industrie par exemple. » Son parcours lui a fait vivre des moments difficiles, jusqu'à une réunion organisée par Pôle emploi. C'est à l'issue de celle-ci qu'il est orienté vers Id'ées Intérim. « On m'a fait cette proposition et j'ai, bien sûr, dit oui tout de suite. »

Ce qui marque en rencontrant Slimane Boundaoui, c'est sa volonté forte de s'en sortir. Pendant cinq années, il n'a vécu qu'avec le RSA et n'avait pas de travail. « Je me demandais à quoi je servais ; je me disais qu'à la quarantaine, on est foutu. » Mais grâce à l'Insertion par l'Activité Économique, il parle lui-même de « vraie renaissance professionnelle ». « J'existe et j'ai le sentiment d'être utile, à la société et à moi-même, parce qu'on me fait confiance. Dès que j'ai retrouvé un logement, je me suis remis au sport pour retrouver une bonne forme physique », insiste-t-il.

Aujourd'hui, il est épanoui, s'investit totalement dans son travail, pour l'heure en qualité d'intérimaire. Et il n'attend bien sûr qu'une seule chose : « Avoir un CDI. L'idéal, ce serait dans cette entreprise ».